

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 AOÛT 2011

Présents : MM. BERNOS, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MAILLET, Mme REGUEIRO, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
André MINUZAN	à	Patrick SEBAT
Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Gilles BITAILLOU	à	Dominique QUEHEILLE

Suppléants :

Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Henri LAGREULA	suppléant de	Jean-Louis VALIANI
Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
Alain OLIVE	suppléant de	Gérard LEPRETRE
Jeanne LARAN	suppléante de	Daniel LACRAMPE

Excusés : David LAMPLE, Fabien REICHERT, André LABARTHE, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N° 110825-01-ADM

REFORME TERRITORIALE : PROPOSITION COMMUNE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES D'ASPE, BARETOUS, JOSBAIG, NAVARRENX, OSSAU ET PIÉMONT OLORONNAIS

M. GAILLAT expose :

Préambule :

La démarche de réforme territoriale conduite par le Préfet en application de la loi du 16 décembre 2010 a débuté par la mise en place de la CDCI le 27 avril, suivie par la réunion de la CDCI le 5 mai au cours

de laquelle le Préfet a présenté aux élus le projet de schéma départemental de coopération intercommunale impliquant :

- de nouveaux périmètres territoriaux des futures Communauté des Communes, périmètres proposés d'après l'analyse des services de l'état.
- des projets de fusion pour les multiples syndicats existants sur le département.

Depuis, le Préfet a communiqué aux Communes et aux Communautés de Communes les documents devant leur permettre de délibérer, pour émettre un avis sur les propositions préfectorales et ce avant le 28 août.

Dans ce contexte, les présidents des Communautés de Communes susvisées ont décidé de se réunir pour imaginer une démarche de travail commune, leur permettant de ne pas subir les effets de cette réforme, mais au contraire de se l'approprier en basant leur réflexion commune, sur les objectifs faisant consensus.

Cette démarche fut menée sans à priori, en n'excluant pas de proposer au Préfet des solutions alternatives à sa proposition, en lui démontrant leur pertinence et toujours dans l'intérêt des territoires concernés et de leur population.

C'est ainsi que réunis à Oloron Ste Marie, le 18 mai, en présence de leur député, ils ont décidé de demander à leurs services de travailler en commun pour analyser les paramètres relatifs :

- aux ressources financières et aux impacts fiscaux prévisibles provoqués par le schéma proposé,
- à la mise en œuvre des compétences qui leur seraient dévolues en partant de l'état des lieux exhaustif des compétences exercées actuellement ainsi que les montants financiers mobilisés.

Le groupe de travail composé des fonctionnaires territoriaux de chaque Communauté de Commune, s'est réuni plusieurs fois et leur démarche fut confortée par une réunion, le 6 juillet, avec la Direction départementale des finances publiques, conduite par Monsieur le Sous Préfet à notre demande.

Cette rencontre a permis de clarifier autant que possible à ce jour, les possibilités financières d'une future Communauté de Communes sur le périmètre proposé par le préfet.

Il convient de souligner ici que cette réunion financière reste une première départementale ainsi que le travail effectué par les services communautaires.

Réunis à nouveau le 20 juillet à Sarrance, les présidents et représentants des Communautés de Communes susvisées et le député de la circonscription :

Ont pris acte du remarquable travail effectué par leurs services en relation avec les services de l'état, à partir des documents qui leur ont été communiqués.

Ont décidé de prendre une délibération commune en réponse à la question posée par le préfet.

Ce projet de délibération a été soumis aux membres du bureau de la CCPO et aux Maires du territoire réunis en Conseil le 4 août dernier qui ont exprimé leur accord et ont décidé de le présenter en l'état au Conseil Communautaire. Délibération commune aux Communautés de communes de : Aspe, Barétous, Josbaig, Navarrenx, Ossau, Piémont Oloronais.

Les présidents des Communautés de Communes de : Aspe, Barétous, Josbaig, Navarrenx, Ossau, Piémont Oloronais, en présence du député de la circonscription,

Considèrent que, malgré le travail effectué, la démarche de réforme territoriale recèle encore trop de zones d'ombre, sur les aspects financiers, les modalités futures de gouvernance, les compétences à mettre en œuvre, les structures locales à préserver pour conforter l'identité des territoires et la proximité avec leurs concitoyens.

Redoutent la perspective d'une assemblée hypertrophiée, ingouvernable, inadaptée aux enjeux actuels qui requièrent une grande réactivité pour plus d'efficacité.

Veulent continuer leur travail à cette échelle territoriale (Aspe, Barétous, Josbaig, Navarrenx, Ossau, Piémont Oloronais) en refusant le périmètre proposé par le préfet, afin de concevoir l'organisation et les structures les plus efficaces possibles, dans l'intérêt de leurs territoires et de leurs concitoyens.

Décident de continuer le travail de mutualisation des actions engagées et de réflexion des services et des élus, visant à déboucher, éventuellement, sur une nouvelle intelligence territoriale, en relation avec les services de l'état, du département et de la région.

Demandent au Préfet de leur laisser le temps nécessaire, pour conduire ce travail en commun à l'issue duquel ils seront en mesure de déterminer, les formes d'organisation les mieux adaptées à leur identité et à leur histoire, tout en répondant aux objectifs de la loi et aux attentes légitimes de nos populations.

Sollicitent le concours des services de l'état pour les soutenir dans cette démarche.

Demandent à leurs représentants au sein de la CDCI d'exprimer cette position commune.

Proposent à leurs conseils communautaires de prendre cette délibération et proposent à leurs communes de délibérer de même.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 45 voix pour, 1 abstention (M. ELICHIRY), 7 voix contre (M. CASABONNE, BERNOS, GIMENEZ, TEULADE, Mmes ECHEPARE, BARRERE, MIRANDE) et 3 personnes ne participant pas au vote (M. BRUGIDOU, BAREILLE et Mme CABELLO).

- **APPROUVE** le présent rapport dans les termes proposés par les présidents des communautés de communes d'Aspe, Barétous, Josbaig, Navarrenx, Ossau, Piémont Oloronais, et le député de la circonscription, réunis le 20 juillet 2011 et exposés ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 août 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT